

Étude de la langue (syntaxe, grammaire, orthographe)

L'étude grammaticale inquiète souvent les étudiants. L'explication est peut-être à chercher dans le décalage qu'il existe entre l'usage courant des termes grammaticaux (phrase, énoncé, discours, *etc.*) et leur emploi technique dans les études spécialisées. Fort de ce constat, l'essentiel de ce chapitre réside dans sa volonté de vous outiller des notions élémentaires. Sont donc privilégiées des définitions simplifiées et opératoires. Cette première partie vise ainsi deux objectifs essentiels :

- vous doter d'un bagage conceptuel minimal mais utile à l'analyse grammaticale ;
- vous aider à vous engager dans une démarche de réflexion vis-à-vis des faits de langue.

Dans toute cette première partie, les énoncés signalés par un astérisque (*) sont des énoncés agrammaticaux (incorrects grammaticalement) destinés illustrer le propos.

Notions-clés

À l'issue de ce premier chapitre, vous devez être en mesure de :

- vous repérer dans les différents niveaux d'une unité linguistique ;
- manipuler les unités de la phrase à partir des opérations traditionnelles de l'analyse grammaticale.

L'approche des notions-clés est essentielle pour aborder les questions de concours. C'est en reprenant les bases notionnelles que vous pourrez construire progressivement votre préparation à l'épreuve.

A Le niveau d'analyse

Connaître les notions de mot, phrase et discours

Qu'est-ce qu'un **mot** ? Qu'est-ce qu'une **phrase** ? Qu'est-ce qu'un **discours** ?

L'ensemble de ces trois termes (mot, phrase, discours) exige une mise au point singulièrement délicate. Pour ce faire, nous nous appuyerons à chaque fois sur la définition du dictionnaire en ligne (*TLFI*), avant de chercher à en comprendre les présupposés et les limites.

► **Mot** : *Son ou groupe de sons articulés ou figurés graphiquement, constituant une unité porteuse de signification à laquelle est liée, dans une langue donnée, une représentation d'un être, d'un objet, d'un concept, etc.*

Cette définition s'appuie sur deux critères : l'un graphique et l'autre sémantique. Le mot est en effet une unité graphique qui combine une série de lettres, précédée et suivie d'un espace blanc. Il correspond aussi à une unité sémantique c'est-à-dire qu'il dispose d'un sens autonome. On peut néanmoins objecter qu'aucun des deux critères ne suffit en lui-même à identifier un mot. La définition graphique ne discrimine pas une unité de sens comme « hôtel de ville ». La définition sémantique ne rend pas compte non plus de l'opposition entre les unités lexicales simples (chacune a un sens) et composées (le sens résulte de l'ensemble des unités). Il s'avère difficile de différencier

en termes uniquement sémantiques un « pied-à-terre » (une « résidence secondaire ») et un « pied à terre » (le fait de poser son pied sur le sol). On est donc obligé d'ajouter un troisième critère, celui de la syntaxe. Les unités sémantiques sont ainsi :

- inséparables. On ne peut pas insérer un élément à l'intérieur de l'unité (« *un air *de vraiment déjà-vu* » versus « vraiment un air de déjà vu ») ;
- remplaçables entre elles. Une unité se substitue ainsi à une autre (« une petite fille »/« une jolie fille » ; « une pomme de terre »/« une patate »).

On admet généralement que l'enchaînement cohérent de mots entre eux constitue une unité supérieure, la phrase. Mais quels en sont les critères de définition ?

► **Phrase** : *Assemblage de mots, grammaticalement cohérent, marqué par une intonation ou une mélodie spécifique, encadré de pauses (à l'écrit, de signes de ponctuation forte : point, point d'interrogation, point d'exclamation), que le locuteur considère comme produisant un sens complet (assertif, interrogatif ou injonctif).*

Cette définition repose sur trois critères : syntaxique, mélodique et sémantique. Selon le premier, la phrase constitue une unité à part entière (sans dépendre d'aucune autre) comportant au minimum un sujet et un verbe. Selon le deuxième, la phrase se marque à la fois par une pause (à son ouverture et à sa fermeture) et une intonation appropriée à l'expression du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Selon le troisième, la phrase possède un sens en elle-même même si le contexte s'avère parfois nécessaire pour comprendre clairement.

Plus curieusement le critère graphique, pourtant le plus communément admis, n'a pas été retenu. Il définit ainsi la phrase comme une suite de mots circonscrite par une majuscule et un point. Le critère graphique est l'équivalent écrit du critère mélodique à l'oral. Dans la mesure où aucun des critères ne prévaut l'un sur l'autre, on conseillera de les utiliser en fonction de l'énoncé à analyser.

Il n'existe pas à proprement parler d'unité supérieure à la phrase. Le passage de la phrase à une unité plus large comme le paragraphe relève en réalité d'un changement de point de vue. Dès lors, on ne s'intéresse plus à l'étude grammaticale à laquelle ressortit la phrase en dehors de tout contexte de production mais à celle de l'énonciation (liée la production d'un énoncé par le locuteur).

► **Discours** : *Actualisation du langage par un sujet parlant. Par métonymie résultat de cette actualisation.*

Cette définition appartient au champ de la linguistique. Elle repose sur l'idée selon laquelle le langage s'incarne au moment où il est prononcé par un locuteur. Elle désigne aussi par un rapport de cause à effet la production à proprement parler et non plus seulement le mécanisme de production. Terme polysémique, on réserve le terme

de discours à un ensemble d'énoncés oraux ou écrits qui relèvent d'un usage social particulier. On parle de discours de réception (à l'Académie française par exemple), de discours politique, religieux, *etc.*

Appliquer

- a** Identifier des phrases dans un texte littéraire à partir de critères syntaxiques. Dans la strophe suivante du poème « Radio-Moscou » tiré du recueil de Louis Aragon, *En français dans le texte* (1943), vous rétablirez la ponctuation, en justifiant votre choix. Vous signalerez les énoncés délicats.

France écoute On dirait que ta voix n'est plus seule
 Le ciel est moins obscur le malheur moins pesant
 Tu te tais tu te tais pareille au paysan
 Qui sait que son espoir est comme un partisan
 Caché le cœur battant dans la paille des meules

- b** Comparer plusieurs définitions des notions-clés et en dégager les principes. Vous confronterez les deux définitions de la phrase en veillant à présenter les critères retenus et à dégager les présupposés.

► **Définition 1**

Unité grammaticale composée d'éléments ordonnés, capables de porter l'énoncé complet d'une proposition. (Larousse. Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/phrase/60532>. Consulté le 22/12/2020).

► **Définition 2**

La phrase type (P) est composée de deux ou trois éléments: un groupe sujet (GS), un groupe verbal (GV) et, facultativement, un groupe circonstanciel (GC): $P = [GS + GV] (+ GC)$. Le facteur distribue le courrier à huit heures. GS: Le facteur. GV: distribue le courrier. GC: à huit heures. (M.E.N, 2020, 82).



Éléments de correction

a Identification de phrases

Une seule segmentation possible :

France écoute. On dirait que ta voix n'est plus seule.

- On peut isoler deux phrases sans équivoque, constituées sur le modèle canonique (sujet + verbe + objet).

Le ciel est moins obscur, le malheur moins pesant.

- La phrase repose sur deux unités coordonnées par une virgule. Dans la deuxième proposition le verbe est mis en ellipse (« le malheur est moins pesant »).

Qui sait que son espoir est comme un partisan

- Le vers peut se terminer aussi bien par une virgule ou par un point sans que cela n'obscurcisse pour autant l'interprétation de la phrase.

Deux segmentations possibles :

(a) Tu te tais. Tu te tais

(b) Tu te tais, tu te tais.

- Dans le premier cas (a), les deux propositions sont autonomes l'une par rapport à l'autre.
- Dans le second cas (b), la seconde se juxtapose à la première.

(a) Tu te tais, pareille au paysan.

(b) Pareille au paysan, / Qui sait que son espoir est comme un partisan.

- Dans le premier cas (a), le segment souligné se rapporte au pronom « tu ».
- Dans le second cas (b), le segment souligné renvoie au pronom « qui ».

(a) un partisan, / Caché le cœur battant dans la paille des meules

(a) un partisan. / Caché le cœur battant dans la paille des meules

- Dans le premier cas (a), le segment souligné se rapporte à « partisan » qu'il caractérise.
- Dans le second cas (b), le segment souligné se rattache au vers suivant qui ouvre la prochaine strophe.

Auto-évaluation

+

-

Les choix de ponctuation sont conformes aux attentes. (Vous avez choisi une solution pertinente dans tous les cas au regard des éléments de correction ci-dessus.)

b Comparaison de définitions

La première inclut des critères à la fois syntaxique (unité de combinaison) et sémantique (unité de sens).

La seconde repose uniquement sur un critère syntaxique (la composition des unités grammaticales obligatoires et facultatives).

La première mobilise deux systèmes : celui de la linguistique (dont relève l'expression d'« énoncé ») et celui de la grammaire (dont relève l'expression de « proposition »). Cette définition part d'une définition canonique de la phrase entendue comme un énoncé doté d'une séquence minimale (sujet + verbe). Sont donc exclus de cette définition les énoncés comme « Facile, le concours ! ».

La seconde repose sur une acceptation large de la notion de groupe verbal. Elle inclut le complément du verbe (« le courrier »). Certains grammairiens l'excluent pourtant en limitant le groupe verbal au verbe seulement (pour les temps simples) et à l'auxiliaire et son participe passé (pour les temps composés).

Auto-évaluation	+	-
La comparaison des définitions met en avant les critères retenus dans les définitions : syntaxique et sémantique dans la première définition, syntaxique seulement dans la seconde définition.		
La comparaison dégage des présupposés pertinents au regard des éléments de correction proposés.		

B Les outils d'analyse

Connaître : manipulations, classements et analyse en grammaire

a Comment manipuler en grammaire ?

Pour mener une étude en grammaire vous devez maîtriser plusieurs manipulations qui visent à identifier, classer et analyser les unités observées. Elles sont au nombre de cinq.

- **La mobilité.** Certains compléments comme les circonstanciels sont mobiles à la différence des compléments du verbe. C'est ce qui permet notamment de distinguer le complément circonstanciel du complément d'objet indirect avec un sens de lieu. Dans la phrase « Je pars à Paris », le complément « à Paris » ne peut être déplacé. Ce complément est donc un complément de verbe (complément d'objet indirect) et non un complément circonstanciel de lieu.

- **La commutation.** Elle revient à substituer une unité à une autre pour faire apparaître une catégorie (« Le concours s'adresse aux étudiants qui travaillent régulièrement. / Le concours s'adresse aux étudiants sérieux. »)
- **La suppression.** Il s'agit d'une forme particulière de commutation, dans la mesure où l'unité ôtée de la phrase ne commute avec rien. La suppression permet ainsi de discriminer des formes homonymiques.
- **L'adjonction.** Elle vise à évaluer la cohésion d'un groupe syntaxique. « Le mot compte rendu ne prend pas de trait d'union. » Il n'est effectivement pas possible d'insérer un mot entre les deux éléments « compte » et « rendu », ce qui laisse entendre qu'il s'agit bien d'une seule et même unité syntaxique.
- **La pronominalisation.** Elle s'appuie à la fois sur la commutation et le déplacement. Cette opération permet notamment de vérifier si un complément peut être transformé en pronom : « Jean mange une glace » → « Jean la mange ».

► Quels sont les critères de classement ?

On utilise trois critères de classement pour identifier les formes grammaticales :

- **Le critère morphologique.** Les critères retenus visent à rendre manifestes les procédures de formation des mots.
- **Le critère syntaxique.** Sont ainsi rendus visibles les liens d'interdépendance des mots entre eux.
- **Le critère sémantique.** L'étude des mots se fait à deux niveaux. D'une part à l'échelle du mot pris isolément. D'autre part à l'échelle du mot pris en réseau avec d'autres mots de la même classe ou des mots tirés du contexte.

b Comment distinguer natures et fonctions ?

- **La nature** désigne la catégorie du discours à laquelle appartient le mot. Les grammairiens en retiennent neuf : le nom, l'adjectif, l'article, le pronom, le verbe, l'adverbe, la conjonction, la préposition et l'interjection. Chacun des critères précédemment exposés permet de les distinguer.
 - Par le critère morphologique, on distingue par exemple l'adverbe construit souvent par ajout d'un suffixe (« lente-ment ») alors que la préposition tire son origine de diverses catégories (l'adverbe, la proposition participiale, *etc.*).
 - Grâce au critère syntaxique, on observe que certains mots connaissent des variations de formes. Le nom, l'article, le pronom et certaines conjonctions s'opposent au verbe par les accords qu'ils engagent (les premiers recourent au genre et au nombre, le dernier aux marques de mode, de temps et de personne). D'autres sont invariables (l'adverbe, la préposition, l'interjection, certaines conjonctions).